



## Minisession de la Société botanique du Centre-Ouest

Association sans but lucratif fondée en 1888 et régie par la loi de 1901

### Minisession Cher - 2019

#### Quelques aspects de milieux berrichons du département du Cher

Du vendredi 23 au dimanche 25 août 2019

Organisateurs : **Christophe BODIN** - [ch.bodin@laposte.net](mailto:ch.bodin@laposte.net) - 06 40 16 98 95

Secrétaire de session : Michel DANAIS - [michel.danais@gmail.com](mailto:michel.danais@gmail.com) - 06 23 35 95 49

Programme : Lit mineur de l'Allier – Pelouse, boisement et marais calcaires – Landes à bruyères, tourbières, sables mobiles de Sologne (sous réserve d'autorisation des propriétaires). Ce programme sera susceptible d'évoluer.

Hébergement : à la charge des participants. À proximité de Bourges. Contacter l'Office de tourisme.

Déplacement : covoiturage avec les voitures des participants

Rendez-vous : Vendredi 23 août à **9h30 à Mornay-sur-Allier, devant le cimetière**

Nombre de place : 20

**Les inscriptions se font en ligne sur le site de la SBCO, onglet sessions**

✂

### Minisession Cher - 2019

Formulaire à joindre à votre règlement **après inscription sur <http://www.sbco.fr>**

Nom(s) et prénom(s) : .....

Adresse complète : .....

Code postal et ville : .....

Téléphone portable et mail : .....

joint à ce bulletin un chèque de **20 € (10 €** pour les moins de 30 ans avec photocopie de la carte d'identité) couvrant l'intégralité des frais de session **OU**

joint à ce bulletin un chèque de **40 €** pour les participants à titre **professionnel** (seule inscription permettant de bénéficier d'un certificat de présence).

Note importante : Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'inscription **sur le site de la SBCO**. Les inscriptions doivent être rapidement confirmées par l'envoi d'un chèque à l'ordre de la SBCO. Seront prioritaires **les organisateurs de sessions passées et les volontaires pour la rédaction des comptes rendus placés en liste d'attente**. Vous devez être à jour de votre cotisation annuelle.

**DÉSISTEMENT** : pour éviter autant que possible les désistements tardifs : remboursement de 50% si annulation jusqu'à 30 jours avant la date de l'ouverture de la session. Pas de remboursement après cette date. Dans tous les cas, remboursement de 100% des frais de session si un remplaçant est trouvé.

Date : ..... Signature :

**UN chèque par session à envoyer au Secrétaire de session :**

**Michel DANAIS - 10, La Croix Fidèle - Route de La Reinais - 35330 BOVEL**